

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 33-3, 717, 718, 719, 720, 723 ET 1600-258**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **18 décembre 2023**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 33-3** modifiant le *Règlement numéro 33 concernant la délivrance de constats d'infraction et l'application de la réglementation municipale*;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 717** concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (S.D.C.) et décrétant la cotisation imposable en vertu de l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* pour l'exercice financier 2024;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 718** modifiant le *Règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe*;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 719** modifiant le *Règlement numéro 670 décrétant la taxation et les compensations pour les services municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe* pour l'exercice financier 2024;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 720** décrétant des mesures d'écofiscalité;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 723** modifiant le *Règlement numéro 480 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Saint-Hyacinthe de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée*;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-258** modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions.

Ces règlements entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Toute personne intéressée peut les consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 20 décembre 2023.



Crystel Poirier, L.L.L, OMA  
Greffière